

La plage, un abri pour la vie sauvage

Du 1er juin au 30 septembre, les chiens et les chevaux sont interdits sur la plage.

Toute l'année, des oiseaux et des phoques viennent se reposer et se nourrir sur la plage.

Les perturber c'est les mettre en danger.

Gardez vos distances, tenez votre chien en laisse.

UN PHOQUE QUI SE REPOSE SUR UNE PLAGE, C'EST NORMAL

Observez-le à distance, pour votre sécurité et sa tranquillité.



Pour toute autre situation (animal mazouté, blessé etc.), vous pouvez joindre la commune de Plonévez Porzay :
02 98 92 50 23
ou le parc marin au
02 09 44 17 00



Cette plage accueille aussi des oiseaux rares comme le **Bécasseau Sanderling** ou le **Grand Gravelot**.

Observez-les sans les déranger.

ANIMAL EN DÉTRESSE

Si vous trouvez un animal échoué, vivant ou mort, ne le touchez pas et contactez le **réseau national d'échouages** :

05 46 44 99 10 (24h/7j)

qui préviendra ses correspondants locaux

PROTÉGEONS LES ESPÈCES

La **perturbation intentionnelle** des mammifères marins est une infraction à la loi.

Elle est punie d'une amende pouvant aller jusqu'à 750 € pour une personne physique et jusqu'à 3500 € pour une personne morale.

